



## ACADÉMIE DE BESANÇON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### CAFIPEMF – RAPPORT DU JURY SESSION 2019-2020

#### Epreuves Admission

- 24 candidats étaient inscrits aux épreuves du CAFIPEMF – session 2020
- 16 candidats se sont présentés aux deux épreuves.
- 11 ont été admis et 5 ajournés.

Avant toute analyse des résultats, il importe de rappeler aux candidats, même si leur connaissance d'ensemble est correcte, d'effectuer une lecture approfondie de l'arrêté du 20 juillet 2015 et de la circulaire n°2015-109 du 21 -07-2015. Ces textes fournissent le cadre institutionnel qui préside à l'évaluation de chacun.

#### Répartition géographique :

	Inscrits	Présents aux deux épreuves	Admis	Ajournés
Dept 25	7	6	6	0
Dept 39	7	4	2	2
Dept 70	6	5	3	2
Dept 90	4	1	0	1
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>5</b>

#### L'admission comporte deux épreuves :

- une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien (cette épreuve consiste soit en une analyse de séance d'enseignement (**choix effectué par 13 candidats**) soit en l'animation d'une action de formation (**choix effectué par 3 candidats**) ;

	Candidats	Admis	Ajournés
Analyse de séance d'enseignement	13	8	5
Animation d'une action de formation	3	3	0

- un mémoire professionnel et sa soutenance (**16 candidats**).

	<b>Admis</b>	<b>Ajournés</b>
Sans option	<b>3</b>	<b>4</b>
Enseignement en maternelle	<b>3</b>	<b>0</b>
Langues vivantes étrangères	<b>2</b>	<b>0</b>
Arts visuels	<b>2</b>	<b>0</b>
Éducation physique et sportive	<b>1</b>	<b>1</b>
Total	<b>11</b>	<b>5</b>

L'évaluation repose sur le principe de la validation des compétences référées aux compétences attendues d'un formateur. Elles sont organisées en quatre groupes notés chacun sur un maximum de 5 points ; 2 points supplémentaires peuvent être accordés pour l'intégration du numérique.

- Penser, concevoir, élaborer,
- Mettre en œuvre, animer, communiquer
- Accompagner
- Observer, analyser, évaluer.

Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué (circulaire du 21 juillet 2017).

Première épreuve d'admission : Épreuve pratique professionnelle suivie d'un entretien.

Présentation :

Deux examinateurs qualifiés (un IEN et un professeur de l'ESPE) assistent à cette épreuve. Elle doit permettre de révéler les compétences professionnelles du professeur-formateur. On attend du candidat qu'il soit capable, dans son analyse de la séance comme dans son animation pédagogique, de mobiliser des connaissances théoriques déclinées de manière opératoire pour une mise en œuvre concrète à la portée des professeurs qu'il souhaite accompagner ou former.

Deuxième épreuve d'admission : La soutenance de mémoire

A - Le mémoire professionnel :

Conformément à la circulaire du 21 juillet 2015, « le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de **réflexion personnelle** portant sur une **problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation**. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expérience. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer ». Il est « destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à **observer, s'informer, analyser sa pratique pour l'affermir** ». Il « constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel ».

Le mémoire vise à évaluer la capacité du candidat à :

- Établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- Articuler des compétences en didactique disciplinaire et en didactique professionnelle ;
- Formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème, élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- Proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation.

Le jury invite les candidats à bien s'approprier les différents points de la circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015 parue au B.O. n°30 du 23 juillet 2015.

Les candidats ont parfaitement respecté les contraintes formelles dans leur production. Ils ont dans l'ensemble produit un écrit de qualité.

Toutefois, le jury souhaite attirer l'attention des futurs candidats sur quelques points :

- Le choix du sujet est fondamental. Il s'agit bien de viser une évolution de la pratique professionnelle des enseignants et par conséquent un impact bénéfique sur les apprentissages des élèves ;
- La problématique retenue doit être précisément délimitée et adaptée aux conditions de l'épreuve (temps disponible pour l'expérimentation notamment). Elle doit être en lien avec des questionnements sur la pratique professionnelle et permettre la mise en œuvre d'une démarche réflexive et scientifique ;
- Une parfaite maîtrise des concepts et notions théoriques convoqués est attendue ;
- Les références théoriques trop anciennes ou coupées des recherches actuelles doivent être évitées ;
- Les savoirs théoriques présentés doivent être mis en résonance avec l'expérimentation conduite ;
- Le choix des annexes doit être réfléchi, tant dans leur nature que dans leur nombre ;
- La bibliographie doit être actualisée et pertinente.

Le jury a également constaté une certaine homogénéité dans les productions. Si le recours à un plan type permet de garantir la conformité aux attendus de l'épreuve, il ne doit pas avoir pour effet de neutraliser la réflexion personnelle du candidat.

**B- La Soutenance :**

Les candidats disposent d'un quart d'heure pour présenter leur mémoire puis échange avec le jury durant 30 minutes.

La soutenance permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème, le constituer en objet d'étude et mettre en œuvre un dispositif expérimental professionnel ;
- analyser sa pratique en la confrontant avec d'autres expertises (conseiller pédagogique, maître formateur notamment...) ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues ;
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements.

(Cf. circulaire n°2015-109 du 21 juillet 2015)

Comme les années passées, cet exercice a été plutôt bien réussi dans l'ensemble et n'amène donc que très peu de remarques.

Les candidats ont parfaitement respecté le temps dont ils disposaient. Leur présentation était structurée, témoignant là encore du sérieux de leur investissement et de leur préparation.

Ils se sont montrés pour la grande majorité à l'écoute et capables d'échanger avec chacun des membres du jury.

Le fait de réciter une présentation apprise par cœur ne s'avère pas nécessairement des plus judicieux car elle nuit à la fluidité du discours et s'avère délicate à gérer pour le candidat lorsqu'il a un trou de mémoire.

La quasi-totalité des candidats ont eu recours à des diaporamas très classiques sur la forme.

Le jury regrette qu'il n'y ait pas eu plus de présentations de séquences vidéo ou sonores qui donnent bien souvent davantage de rythme qu'un simple discours.

Il ne faut oublier aucun des attendus de l'épreuve et notamment la capacité à prendre du recul par rapport au travail conduit, à relativiser les conclusions mais aussi à envisager des perspectives.

Conclusion :

La rédaction d'un mémoire et sa présentation devant un jury sont des exercices difficiles auxquels certains candidats n'avaient jamais ou très peu été confrontés. Il convient de souligner le sérieux avec lequel tous ont travaillé et la qualité de leur investissement.

Les compétences évaluées ne sont qu'une partie de celles attendues pour se voir attribuer la certification. Il s'agit tout à la fois d'être capable de sélectionner et de maîtriser des références théoriques, de savoir les mettre en lien avec une pratique professionnelle, de présenter le fruit de son travail et de justifier ses choix, de prendre de la distance avec sa pratique et de se projeter dans la fonction de formateur.

M. Mahdi TAMENE - IA – DASEN

Président du jury